



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : GEM/13/70033960



F 205175

040-INSP

Rési code :

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
Brabant tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen
Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

14

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : Adresse :
N° carte d'identité : CP + Commune :
N°TVA : BE Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
Art 270, Art 271, Art 276, Art 276bis, Art 86, Art 87, Art 88, Art 271bis, Art 278, Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :
Données distributeur: EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit
Données installation: Conçue pour UN, Courant nominal maximum, Câble d'alimentation
Description installation: Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :
Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, l>/section, Résistance de dispersion, Isolement général, Continuité de terre, Test dispositif diff.

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)
Infractions Nouvelle installation, Infractions Installation existante, Remarques

Conclusion(s) :
L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
L'installation électrique doit être recontrôlée avant Jan. oct. + 15 mois (*)

Agent visiteur : SOLARSKI J Agent n° : 3910 Date : 10/04/2012
Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position, Schéma(s) unifilaire(s)
Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

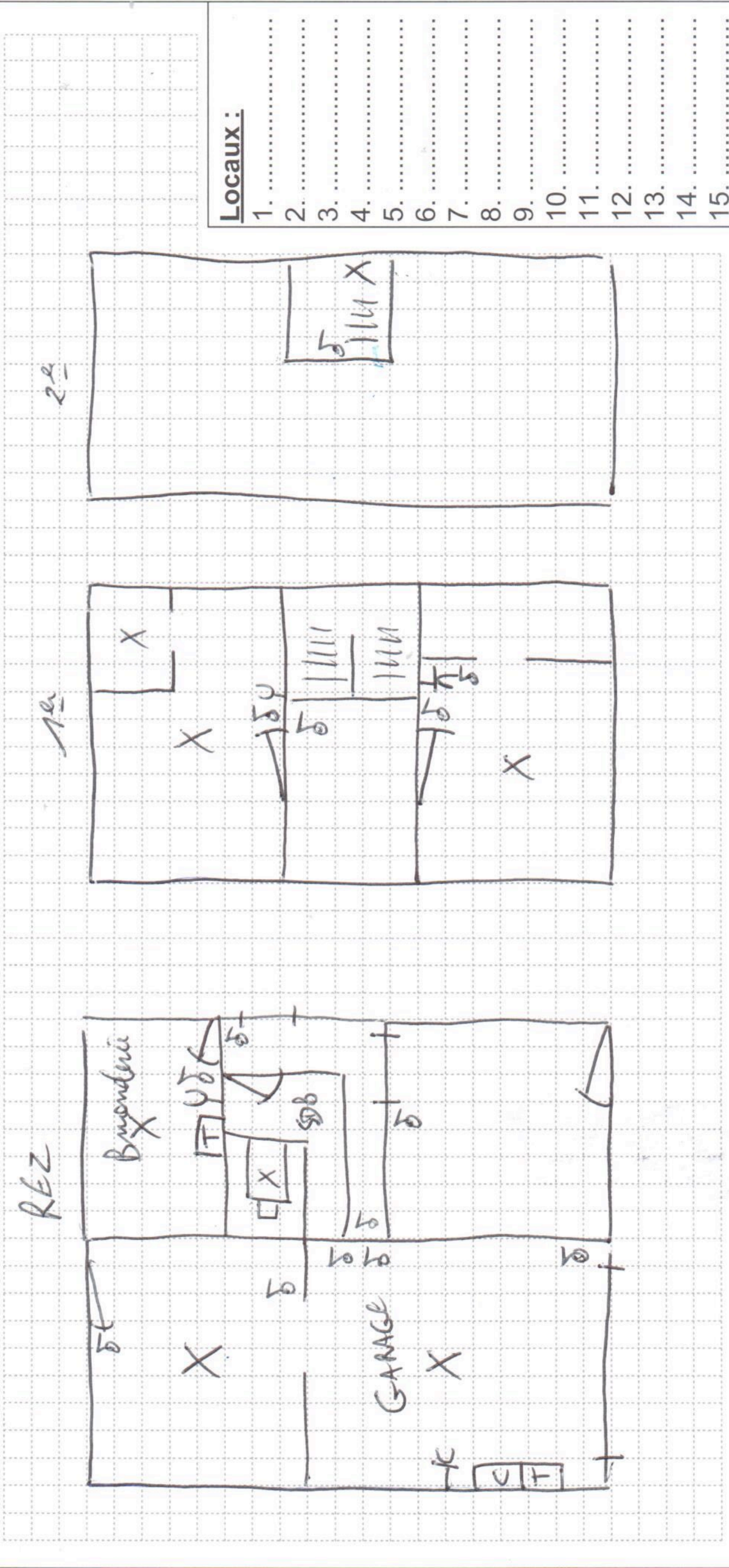
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

15.001 0 1 22



Annexe : 1.1.1 Adresse de l'installation : Place de la Goutte, 13
 Rapport n° : GfM/18/70033040 Code postal : 5550 Localité : SUGNY

Schéma d'implantation : Cave Rez de chaussée 1er étage 2ème étage ème étage



L'organisme de contrôle
AIB - Vinçotte Belgium asbl
 Agent visiteur : Johan SOLARSKI
 Nom :
 Date : 09/01/2012
 Signature :

Le propriétaire
 Nom : DELHEZ SEBASTIEN
 Date : 09/01/2012
 Signature :

Le responsable de l'exécution du travail
 Nom :
 Date :/...../.....
 Signature :